REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS **Département de la Dordogne**

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT n°2025/115

TRANSFORMATION D'UNE RUE EN IMPASSE
Rue de l'Innovation

Accusé de réception en préfecture
024-212406481-20250428-202504281-AR
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

Le Maire de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment l'arrêté du 06 novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre 1-8ème partie signalisation temporaire,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'en raison de la nouvelle configuration des lieux, à la suite du projet de construction de la Clinique, il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des riverains et des usagers de la rue de l'innovation par sa transformation en Impasse.

ARRETE

ARTICLE 1er : A compter du 28 avril 2025, la rue de l'Innovation sera transformée en Impasse.

ARTICLE 2 : La signalisation temporaire sera mise en place par les entreprises pendant la phase de chantier.
La nouvelle signalisation réglementaire sera mise en place par les Services Techniques Municipaux une fois les travaux finis.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur général des Services de la Mairie et Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la Mairie de COULOUNIEIX-CHAMIERS.

Sont destinataires d'une ampliation pour information :
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Polices Urbaines
- Monsieur le Directeur Départemental des Services des Incendies et Secours
- Périmouv'
- SMD3

Accusé de réception en préfecture
024-212401384-20250428-202504281-AR
Date de télétransmission : 28/04/2025
Date de réception préfecture : 28/04/2025

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERS,
Le 22 avril 2025

Le Maire,

MAIRIE DE COULOUNIEIX-CHAMIERS (Dordogne)

Thierry CIPIERRE